



BREVET

Michaël Dévaud

né le 27 juin 1990, originaire de Le Flon (FR),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 29 août 2016 approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

**Spécialiste en protection incendie
avec brevet fédéral**

Berne, le 14 janvier 2022

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

La Secrétaire d'Etat

Martina Hirayama



Association des établissements cantonaux
d'assurance incendie AEAI

Le président de la Commission des examens

Dieter Ebnetter